



Parts de coopérateur « B »
émises par la Brasserie coopérative et participative de l'Orne SCRL FS

Fiche d'information ACTION

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer. L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	Brasserie coopérative et participative de l'Orne SCRL FS
Prix :	250,00 EUR
Types d'actions :	actions nouvelles de catégorie B
Période de l'appel :	continue
Politique de dividende :	Le dividende distribué aux associés est modéré suivant les règles CNC ¹
Droits attachés aux parts :	Chaque coopérateur a droit à une voix, quel que soit le nombre de parts dont il est détenteur.
Modalités de composition du conseil d'administration :	La société est administrée par un Conseil d'administration composé de minimum 3 administrateurs et de maximum 7 administrateurs. Tous les administrateurs sont nommés sur recommandation du comité de pilotage, composés des fondateurs. La majorité des administrateurs doivent être des coopérateurs de catégorie A. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans, renouvelable un nombre indéfini de fois.
Valeur de la part au 31/12/2017 :	NA, coopérative créée le 3/07/2018

¹ CNC : Conseil National de la Coopérative. "Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6 pour cent de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier."

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	souscription
Montant de l'offre :	150 000,00 EUR
Nombre d'actions offertes :	600
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	20 parts soit 5 000,00 EUR
Destinataire de l'offre :	Investisseur retail sur le territoire belge
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	Investissement dans installations et équipement de la nouvelle brasserie
Période de l'offre :	Indéterminée. Une clôture anticipée est possible quand le montant visé est atteint
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
Brasserie coopérative et participative dont l'ambition est de redévelopper une activité brassicole sur le site de l'ancienne brasserie à Mont-St-Guibert. La brasserie entend favoriser l'économie circulaire et locale en partant des fournisseurs jusqu'à la vente en passant par la production sur le site même.		
Chiffres-clés de l'émetteur : NA. Coopérative créée le 3/7/2018		
		Année n-1 (en €)
Bilan	Fonds propres	Néant
	Endettement	Néant
Compte de résultat	Total des recettes	Néant
	Total des coûts	Néant
	Amortissements	Néant
	Résultat net	Néant

5. Risques de l'investissement

Risque de crédit : Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle	NA. Les chiffres permettant de calculer ce ratio ne sont pas encore disponible, la coopérative créée le 3/7/2018
--	--

générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.	
Risque de perte de la totalité du capital investi :	Oui.
Risque de liquidité : <i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i>	NA. Les chiffres permettant de calculer ce ratio ne sont pas encore disponible, la coopérative créée le 3/7/2018
Possibilités de remboursement :	L'article 367 du code des sociétés précise que « les associés ont le droit de démissionner ou de retirer une partie de leurs parts. Ce droit ne peut être exercé que dans les six premiers mois de l'année sociale ». Le remboursement sera effectué au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'acceptation de la démission du coopérateur par le conseil d'administration à leur valeur nominale
Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui. L'article 374 du code des sociétés prévoit que : « Tout associé démissionnaire, exclu ou qui a retiré une partie de ses parts, a droit à recevoir la valeur de ses parts telle qu'elle résultera du bilan de l'année sociale pendant laquelle ces faits ont eu lieu. ».
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Néant
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Néant
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Obtention du prêt auprès de Credal et de la subvention Brasero
Date prévue du break-even	Fin 2021

Merci de consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

6. Frais

Néant

7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un Précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2018, exercice d'impôts 2019, le montant de l'exonération s'élève à 640€. Voir l'avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus. — Exercice d'imposition 2019, Moniteur belge du 26 janvier 2018 p.6591).
Autres (tax shelter, etc.) :	Tax shelter : réduction d'impôt de 45% du montant investi pour les personnes physiques dans le respect des conditions du régime du tax shelter.

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à cooperateur@brasserieidelorne.be

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Quel produit d'épargne et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: www.wikifin.be.

Conformément à la réglementation en vigueur, la présente fiche d'information ne devait pas être approuvée préalablement par la FSMA.

Toute décision d'acheter le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.

Cette fiche d'information est correcte à la date du 01/11/2018.

Brasserie Coopérative et Participative de l'Orne SCRL FS
Siège social : Grand Rue, 38 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél : 0479 981848

E-mail : contact@brasserieidelorne.be
www.brasserieidelorne.be

TVA BE0699.677.133

IBAN BE62 7512 0930 8761